

ANNEXE III

HORAIRES DE FORMATION

HORAIRES DE FORMATION

Période de formation en lycée	Horaires annuels		Horaires hebdomadaires indicatifs
	1ère année 27 semaines	2ème année 25 semaines	
Formation professionnelle, technologique et scientifique :			
- construction mécanique	324 (108 + 216) (a)	300 (100 + 200) (a)	12 (4 + 8) (a)
- mathématiques et sciences physiques	108 (54 + 54) (b)	100 (50 + 50) (b)	4 (2 + 2) (b)
- gestion	54	50	2
Français	81 (54 + 27) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (2 + 1) (b)
Histoire - Géographie	54	50	2
Langue vivante	54	50	2
Education artistique - arts appliqués	54	50	2
Education physique et sportive	81	75	3
Total :	810	750	30
Hygiène - prévention - secourisme	un enseignement à raison d'une heure hebdomadaire en moyenne sur les deux années		
Activités personnelles (c)	3 à 6 heures hebdomadaires		

Période de formation en milieu professionnel	16 semaines sur les deux années
---	---------------------------------

- (a) : le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.
 (b) : le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectifs réduits.
 (c) : Ces activités qui visent le développement chez les élèves de l'autonomie et la responsabilisation permettent notamment la mise en œuvre des acquis des différentes matières dans une perspective globale. L'emploi du temps est donc organisé de manière à permettre aux élèves des activités personnelles au cours desquelles ils ont accès à toutes les ressources documentaires et matérielles disponibles de l'établissement.